



Vol dans le vestiaire d'une discothèque

Par **paulinemal**, le **01/11/2009** à **17:19**

Bonjour,
Hier soir je suis allée dans une boîte de nuit à Paris.
En arrivant j'ai posé mon sac à main et ma veste au vestiaire j'en ai eu pour 6 euros. On me donne un ticket.
Je reviens plus tard pour reprendre mes affaires et là plus de sac. On retrouve ma veste mais pas le sac.
Après une heure de recherche je retrouve le sac dans une étagère qui apparemment est celle où l'on met les sacs trouvés.
Mon sac était vide : je m'étais fait voler mon portable, 100 euros d'argent liquide ainsi que des babioles (cigarettes, rouge à lèvres).
A qui appartient la responsabilité ? La discothèque va-t-elle me rembourser cela ?
Merci d'avance car je suis très embêtée ne roulant pas sur l'or en ce moment.

Par **chaber**, le **02/11/2009** à **07:37**

Bonjour,
>> **La garantie du dépositaire**
Cette extension peut être utile toutes les fois qu'un assuré met un vestiaire à la disposition de tiers dans ses propres locaux ou dans des locaux mis temporairement à sa disposition.
En cas de vols et de détériorations des vêtements et objets personnels des tiers, cette garantie ne joue que si le vestiaire est constamment surveillé par un de ses préposés et que le dépôt donne lieu à la remise d'un jeton ou d'une contremarque dont la présentation est exigée lors du retrait du vêtement ou de l'objet déposé.
>>
Cet extrait d'un article édité par la FFSA sur la responsabilité des entreprises doit répondre à votre question, notamment le second paragraphe.
Il faut mettre en cause la responsabilité de la discothèque par LR avec AR